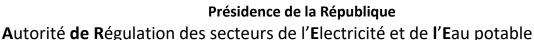


Travail-Justice-Solidarité





AREE

REPONSES AU QUESTIONNAIRE DE REGULAE.Fr SUR LES MESURES COVID.19

Contexte général

La Guinée, à l'instar d'autres pays du monde, vit une crise sanitaire dramatique, causée par la pandémie du coronavirus, qui se répand avec une rapidité vertigineuse, endeuille les familles, bouleverse les modes de vie et ralentit l'activité économique.

L'impact de cette crise sur l'économie nationale se traduit notamment par le ralentissement général du système productif et la perte consécutive de recettes fiscales, en raison de sa dépendance vis-à-vis du secteur minier et particulièrement de la Chine. À lui seul, le secteur minier représente environ 91% des exportations de la Guinée, en majorité vers la Chine. Cette particularité place l'économie guinéenne dans une position difficile, lorsque la demande chinoise se contracte, comme c'est actuellement le cas, en raison de la fermeture des marchés américains et européens.

Suivant les prévisions du ministère Guinéen chargé du budget, les conséquences du COVID-19 pourraient se traduire par une baisse atteignant 0,7% de PIB en 2020. Face à l'accroissement des besoins de financement pour apporter une riposte économique à la pandémie, un assouplissement des mécanismes de financement de l'économie est nécessaire. Ceci devrait atténuer la hausse du niveau d'inflation, et l'aggravation du déficit budgétaire. Les conséquences de la crise sanitaire actuelle, aussi bien pour les entreprises que pour les ménages affectent négativement non seulement l'activité économique et le niveau de vie des populations, mais aussi le secteur de l'énergie électrique.

1. Dans quelle mesure le secteur énergétique de la Guinée a-t-il été affecté par la crise covid-19 ?

Le secteur énergétique de la Guinée, tout comme le reste du monde, est sévèrement frappé par la crise du Covid 19. Avec la faiblesse des revenus des populations, la majeure partie des abonnés du secteur se trouve dans des difficultés d'honorer leurs factures de consommation d'électricité. L'activité économique se trouve ainsi ralentie par des mesures gouvernementales édictées par la crise sanitaire (état d'urgence, confinement, limitation voire arrêt des mouvements de transports interurbains, ...etc.).

En raison de la fermeture quasi-totale des frontières aériennes, on note un net ralentissement, voire l'arrêt de certaines opérations de maintenance dans les centrales thermiques et hydrauliques, assurées souvent par des expatriés.



Travail-Justice-Solidarité





Autorité de Régulation des secteurs de l'Electricité et de l'Eau potable

AREE

Cela a également provoqué le report ou l'annulation pure et simple de plusieurs rencontres d'échanges dans le cadre des conférences, de séminaires, d'ateliers de formation, de forums, ...etc.

2. Des mesures d'urgence ont-elles été adoptées pour répondre aux conséquences de cette crise ?

Face à la pandémie du Covid-19, le gouvernement Guinéen a élaboré un plan de riposte économique et sanitaire, susceptible d'aider le secteur privé et les populations à absorber les chocs induits par le ralentissement prévisible de l'activité économique, notamment en ce qui concerne le fonctionnement normal de l'industrie électrique. Ainsi, au titre des mesures économiques et sociales, on note entre autres :

- la déclaration de l'état d'urgence qui s'étend du début de la crise, jusqu'au 15 juin 2020 (extensible) par l'instauration d'un couvre-feu en vigueur sur toute l'étendue du territoire national, de 22 h à 5 h du matin ;
- la prise en charge intégrale pour trois mois (avril, mai et juin 2020) des factures pour les abonnés au tarif social de l'électricité;
- un report des échéances de paiement des factures d'électricité pour l'ensemble des abonnés hors tarif social (commerces, industries,...etc.) pour la période d'avril à juin 2020, avec la mise en place de facilités de paiement.

Mesures prises par les opérateurs du secteur énergétique

Les opérateurs du secteur de l'énergie électrique, notamment Electricité De Guinée EDG, entreprise publique verticalement intégrée, ont pour priorité de protéger leurs salariés, tout en assurant la continuité de la desserte électrique et la sécurité des installations, centrales thermiques et barrages hydroélectriques.

Des actions ont été adoptées par les opérateurs afin de respecter les mesures prises par le gouvernement. Ce sont entre autres :

- En aval, la concertation entre le Régulateur et le Département de l'énergie dans le but de protéger et de soulager les usagers du service public d'électricité durant cette période de crise ;
- La limitation des délestages pendant la période de crise ;
- La mise en œuvre d'actions de prévention, par l'instauration de mesures barrières à l'accès de tous les sites (lavage des mains au savon, ou à la solution hydro alcoolique, prise de température), et veiller à la distanciation sociale ;



Travail-Justice-Solidarité





Autorité de Régulation des secteurs de l'Electricité et de l'Eau potable

AREE

- La mise en œuvre des programmes d'information, de formation et de sensibilisation à l'endroit de toutes les parties prenantes au respect des gestes barrières illustrés par des affiches explicites ;
- La mise en place d'une organisation du travail et des moyens adaptés, comme le programme de roulement du personnel de manière hebdomadaire et le travail à distance :
- La mise en place des plateformes digitales pour effectuer des opérations en toute sécurité ;
- La réduction du nombre de travailleurs dans les locaux et sur les sites.

3. Dans quelle mesure le fonctionnement du régulateur a-t-il été affecté par la crise sanitaire ?

- La crise a impacté le plan d'action du Régulateur (AREE) eu égard aux situations suivantes :
- Le programme de formation du personnel en place et celui à recruter a été reporté sine die ;
- Le retard, voire le non règlement des redevances de régulation dues par les opérateurs du secteur ;
- Par défaut d'apports extérieurs, l'exécution du budget de l'AREE pour 2020 va être affectée, notamment en ses volets communication et sensibilisation.
- Quelles nouvelles consignes ont été adressées au personnel (lieu de travail, emploi du temps, etc.) ?
- Pour prévenir l'apparition du coronavirus ou d'une potentielle contamination au sein de l'AREE; des consignes strictes ont été adressées au personnel pour assurer leur sécurité et protéger leur santé physique. Ces consignes comprennent :
- Le port obligatoire de masques (cache-nez, bouche);
- L'installation d'un Kit de lavage des mains à chaque entrée des locaux ;
- La réduction au minimum du nombre de travailleurs présents, au même moment dans les bureaux, selon un calendrier hebdomadaire de roulement du personnel;



Travail-Justice-Solidarité





Autorité de Régulation des secteurs de l'Electricité et de l'Eau potable

AREE

- Le respect strict de la distanciation sociale.
- Quels moyens de communication virtuelle le régulateur utilise-t-il ? En interne et en externe ?

Des applications ont été installées et mises à disposition au sein de l'AREE pour communiquer, notamment par internet via une boîte de messagerie professionnelle et l'application de visioconférence ZOOM pour les réunions entre le Directeur Général et les membres du Conseil de régulation, mais aussi avec les opérateurs du secteur.

- 4. Quel rôle jouent les institutions régionales dans la gestion de la crise ?
 - Des mesures régionales ont-elles été prises par les institutions régionales, par exemple l'ARREC en Afrique de l'Ouest, pour accompagner les autorités de régulation nationales dans la gestion des effets sur le secteur énergétique de la crise?

?	?	?							

• Quels impacts cette crise a-t-elle sur les échanges transfrontaliers d'énergie ?

Possibilité d'enregistrer un retard dans l'exécution physique des travaux des projets d'interconnexion qui ont effectivement démarré et dont notre Pays est partie prenante, notamment « Interconnexion Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra Leone-Guinée (CLSG) », Interconnexion Sénégal-Gambie-Guinée (projet énergie de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie) et Guinée-Mali.

- 5. Quelles sont, selon vous, les conséquences à moyen/long-terme de cette crise sur le secteur énergétique de votre pays, région ?
- Les conséquences de cette crise à moyen et long terme sur le secteur énergétique concerneront :
- a. Le retard dans les travaux de constructions des nouvelles capacités électriques, tels que les barrages hydroélectriques de Souapiti et Amaria, ainsi que leurs lignes de transport, tout comme le programme de réhabilitation et d'extension des réseaux de distribution en cours de réalisation à Conakry et dans certaines villes de l'intérieur du pays ;
- b. Une surconsommation des ménages par le fait des mesures de confinement édictées par le gouvernement ;
- c. Un réaménagement probable du service de la dette des projets d'énergie planifiés et en cours de négociation.